2016-5329
2017-04-21

Avitrol Whole Corn (R)

WHOLE CORN

For the control of FERAL PIGEONS *(Columba livia domestica)* IN, ON OR IN THE AREA OF STRUCTURES, NESTING AND ROOSTING SITES

PARTICULATES

RESTRICTED

GUARANTEE: 4-Aminopyridine 0.5%

REGISTRATION NO. 12096 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING

POISON

Net Contents: kg.

READ THE LABEL BEFORE USING

AVITROL CORPORATION
7644 E. 46th ST. TULSA,
OKLAHOMA 74145
1-800-633-5069

CANADIAN PATENT NO. 838,657

NOTICE TO USER:
This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

NATURE OF RESTRICTIONS
For use only by or under the supervision of government agencies and pest control operators; not for sale to the public.

DIRECTIONS FOR USE
Avitrol Whole Corn is a pesticide for the control of feral pigeons. It is composed of a choice pigeon food impregnated with the bird management chemical 4-aminopyridine. Untreated whole corn mixed as directed with Avitrol Whole Corn minimizes the possibility of distress symptoms which can occur when more than a sufficient quantity of Avitrol Whole Corn is ingested. Best results for the control of pigeons are obtained when a large portion of the flock is affected mildly. When properly administered few birds exhibit distress symptoms and little mortality occurs. Prefeeding with untreated whole corn of the same appearance as the Avitrol Whole Corn carrier is usually essential to the effective deterrence of birds. Careful observation of bird habits should be made to establish proper feeding locations and to determine that no non-target bird species are present that may feed on Avitrol Whole Corn. After pest bird feeding is established, immediately replace untreated grain with Avitrol Whole Corn as directed below. For the control of
pigeons in urban areas violent flock alarming reactions produced by Avitrol Whole Corn which can be lethal are not generally desirable or necessary. To obtain minimum mortality the Avitrol Whole Corn should be thoroughly mixed with 29 parts of similar untreated whole corn. Placement should be made in high locations on buildings and ledges where pre-feeding has been established. In most areas, where ample food is already available, dilution with 10 or 20 parts of untreated corn is recommended. Apply 1.50-2.00 kgs blended bait (using protective gloves) in each of several selected sites throughout the feeding area. Repeat treatment until bird numbers have been reduced to acceptable levels on the premises. Properly dispose of dead birds in accordance with local or provincial requirements.

DO NOT apply 4-aminopyridine products in places that are accessible to children.

Place treated bait in areas that are inaccessible to the public.

In areas open to the public, perform baiting at elevated sites where feasible. Where baiting at elevated sites is not feasible and ground baiting is required, a certified applicator or someone under his/her direct supervision must ensure children, pets and non-target species do not come in contact with the bait during the entire application period. The authorized handler must not leave the site until all dead or dying birds and unused bait are retrieved from the site.

Remove any unused product at the end of the day.
Remove any dead or dying birds after product application. All dead and dying birds must be disposed of by burial or incineration.

DO NOT apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only protected handlers may be in the area during application.

Keep persons (other than authorized handlers) as well as pets and livestock away from the treated bait and dead or dying birds at all times. Only protected handlers may be in the area until all dead and dying birds and unused bait are retrieved.

DO NOT apply in the presence of livestock or poultry or where livestock and poultry may be exposed.
DO NOT feed to livestock or poultry. DO NOT mix with grain for livestock or poultry feed.
DO NOT apply to growing crops.
DO NOT apply baits made from this product in any way that could contaminate materials to be used as human food or animal feed.
DO NOT use treated baits as food or feed.

AVITROL WHOLE CORN MUST NOT BE EXPOSED IN ANY MANNER THAT MAY ENDANGER DESIRABLE AND PROTECTED BIRD SPECIES. IF THERE IS A QUESTION OF SUCH HAZARD, CONSULT LOCAL, PROVINCIAL AND FEDERAL WILDLIFE AUTHORITIES BEFORE UNDERTAKING BIRD MANAGEMENT WITH AVITROL WHOLE CORN. INVESTIGATE LOCAL LAWS THAT MAY PROHIBIT THE USE OF ANY TOXIC CHEMICAL IN BIRD CONTROL.

PRECAUTIONS
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND PETS

Wear a long-sleeved shirt, long pants, shoes plus socks, and chemical-resistant gloves during loading and applying this product as well as during picking up dead birds and unused bait. Wear a dust mask or respirator with a suitable dust filter approved by NIOSH/MSHA/BHSE when transferring bulk product. May produce toxic symptoms if swallowed or by contact with the skin. Handle with protective gloves. Wash thoroughly with soap and water after handling, before eating or smoking. Change to clean clothing after handling. Do not feed to livestock or chickens. Do not mix with grain for livestock feed or for human consumption. Do not contaminate streams, lakes or ponds with this material. Do not allow this material to remain in unprotected places after control measures are completed. Do not use where food (grain or meat) will become contaminated.

FIRST AID
If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:
Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

Use only in sites listed on the product label.
This product is toxic to birds and mammals. Exposed treated grain is hazardous to non-target birds and other wildlife.
Toxic to aquatic organisms: DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuarine/marine habitats.
DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DISPOSAL:

Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

2016-5329
2017-04-21

Avitrol (R)
MAÏS ENTIER

Pour le contrôle des PIGEONS FÉRAUX *(Columba livia domestica)* DANS, SUR OU À PROXIMITÉ DES STRUCTURES, SERVANT À LA NIDIFICATION OU DE PERCHOIR.

PARTICULES

RESTREINT

GARANTIE : Amino-4-pyridène 0,5 %

NO D'HOMOLOGATION 12096 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

Contenu net : Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

ENTREPRISE AVITROL
7644, 46e rue Est TULSA,
OKLAHOMA 74145
1-800-633-5069

NO DE BREVET CANADIEN 838 657

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS
Ce produit peut être utilisé seulement par des organismes gouvernementaux ou des entrepreneurs de déparasitage ou sous la supervision de ces derniers; il ne doit pas être vendu au public.

MODE D'EMPLOI
Le maïs entier d'Avitrol est un pesticide destiné au contrôle des pigeons féraux. Il est composé de nourriture pour pigeons de choix imprégnée d'un produit chimique de contrôle des oiseaux, l'amino-4-pyridène. Mélanger du maïs entier non traité avec du maïs entier d'Avitrol en suivant les directives minimise la possibilité d'apparition de symptômes de détresse qui peuvent se produire lorsque qu'une trop grande quantité d'Avitrol est ingérée. Le contrôle des pigeons s'avère plus efficace lorsqu'une grande partie de la volée est affectée légèrement. Lorsque le produit est bien administré, peu d'oiseaux présentent des symptômes de détresse et le taux de mortalité est faible. Habituellement, il est essentiel de donner du maïs entier non traité de la même apparence que la nourriture contenant maïs entier d'Avitrol avant de commencer le traitement afin de dissuader efficacement les oiseaux. Observer attentivement les habitudes des oiseaux afin de déterminer les sites d'alimentation appropriés et de s'assurer qu'aucune espèce d'oiseau non ciblée risquant d'ingérer du Avitrol mais entier ne se trouve sur les lieux. Après avoir établi les sites l'alimentation des oiseaux nuisibles, remplacer immédiatement le grain non traité par maïs entier d'Avitrol en suivant les directives mentionnées ci-dessous. Pour le contrôle des pigeons en milieu urbain, les réactions violentes alertant la volée qui sont produites par maïs entier d'Avitrol et qui peuvent être létales ne sont généralement ni souhaitables, ni nécessaires. Pour assurer un taux de mortalité minimal, le maïs entier Avitrol doit être bien mélangé avec 29 parties de maïs entier non traité semblable. Le produit doit être placé dans des endroits élevés sur les immeubles et les corniches où l'on a déjà placé la nourriture non traitée.
Dans la plupart des secteurs où il y a déjà de la nourriture en abondance, il est recommandé de diluer le maïs avec 10 ou 20 parties de maïs non traité. Placer 1,50 à 2,00 kg d'appât mélangé (à l'aide de gants protecteurs) à tous les emplacements dans l'aire d'alimentation. Répéter le traitement jusqu'à ce que la population d'oiseaux ait diminué et atteint des niveaux acceptables pour les lieux. Disposer des oiseaux morts de façon appropriée conformément à la réglementation locale ou provinciale.

Ne pas appliquer de produits contenant de la 4-aminopyridine dans les endroits accessibles aux enfants.

Placer les appâts traités dans les endroits inaccessibles au public. Dans les endroits ouverts au public, placer les appâts dans des sites surélevés, dans la mesure du possible. Lorsqu'il est impossible de placer les appâts dans des sites surélevés et qu'il est nécessaire de les poser au sol, un préposé à l'application certifié ou quelqu'un sous sa supervision directe doit veiller à ce que les enfants, les animaux et les espèces non ciblées n'entrent pas en contact avec les appâts pendant toute la période d'application. La personne autorisée à manipuler le produit ne doit pas quitter le site avant que tous les oiseaux morts ou mourants et tous les appâts non utilisés soient retirés du site.

Récupérer tous les produits non utilisés à la fin de la journée.

Ramasser tous les oiseaux morts ou mourants après l'application du produit et les éliminer par enfouissement ou par incinération.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un EPI peuvent être autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

En tout temps, garder les personnes (autres que les manipulateurs autorisés) ainsi que les animaux et le bétail loin des appâts traités et des oiseaux morts ou mourants. Seuls des préposés portant un EPI peuvent être autorisés dans le site de traitement jusqu'à ce que tous les oiseaux morts ou mourants et tous les appâts non utilisés soient retirés.

Ne pas appliquer le produit en présence de bétail ou de volaille, ou dans un endroit où le bétail et la volaille pourraient être exposés.
Ne pas donner de ce produit à manger au bétail et à la volaille. **Ne pas** mélanger avec des grains destinés au bétail ou à la volaille.
Ne pas appliquer le produit sur les cultures en pleine croissance.
Ne pas utiliser les appâts fabriqués à partir de ce produit d'une manière qui pourrait contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
Ne pas employer les appâts traités comme des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

MAÏS ENTIER D'AVITROL NE DOIT PAS ÊTRE EXPOSÉ D'UNE FAÇON QUI PEUT METTRE EN DANGER DES ESPÈCES D'OISEAUX PROTÉGÉES ET NON NUISIBLES. EN PRÉSENCE D'UN TEL DANGER, CONSULTER LES AUTORITÉS DE LA FAUNE RÉGIONALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE AVANT D'ENTREPRENDRE UN TRAITEMENT DE CONTRÔLE DES OISEAUX AVEC MAÏS ENTIER D'AVITROL. VÉRIFIER SI DES LOIS RÉGIONALES INTERDISENT L'UTILISATION DE PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE POUR LE CONTRÔLE DES OISEAUX.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant le chargement et l'application du produit, et pendant le ramassage des oiseaux morts et des appâts inutilisés.

Porter un masque antipoussières ou un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BSHE pourvu d'un filtre à poussière réduisant convenablement l'exposition par inhalation lors du transfert de produits en vrac.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Mettre des vêtements propres après la manipulation. Ne pas donner ce produit à manger au bétail ou aux poulets. Ne pas mélanger avec des grains destinés au bétail ou à la consommation humaine. Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs ou les étangs avec ce produit. Ne pas permettre que ce produit soit gardé dans des endroits non protégés une fois les mesures de contrôle réalisées. Ne pas utiliser là ou le produit risque de contaminer la nourriture (grains ou viandes).

PREMIERS SOINS :
En cas d'ingestion
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire

vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le boucheà-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:
Administrer un traitement symptomatique.

DANGER ENVIRONNEMENTAUX
Utiliser seulement dans les sites énumérés sur l'étiquette des produits.

Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères. Les grains traités exposés représentent un danger pour les oiseaux et les autres espèces sauvages non ciblées.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. **Ne pas** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, milieux humides), ou les habitats estuariens et marins.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION :
Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.